



Philosophie et étapes concrètes:

1. Nous concevons notre établissement comme **une organisation sociale**. Toutes les parties prenantes (élèves, corps enseignant, personnel non-enseignant, parents, autorités scolaires) sont en interaction et contribuent ainsi à faire de notre établissement un lieu d'apprentissage et de travail ayant son climat et ses caractéristiques propres. Nous cherchons à aménager la vie scolaire dans son ensemble de manière responsable envers :

- soi-même et autrui
- l'environnement
- les processus économiques
- les réalités locales et globales
- hier, aujourd'hui et demain

2. Nous nous basons sur le Guide pratique « Nous sommes en route vers une école en santé et durable » du Réseau d'écoles²¹. Les principes d'action suivants nous servent de points d'orientation : vision, pensée en systèmes, participation, empowerment, équité des chances et approche à long terme.

3. Notre intention est de faire de notre établissement une

école en santé école en santé et durable

et nous adhérons au Réseau **pour une durée de 3 ans**.

4. En nous fondant sur un état des lieux¹, nous définissons nos besoins en matière de développement et nous nous entendons sur une vision, des finalités et des mesures communes pour les trois ans à venir, respectivement selon le programme pluriannuel de l'école. Pour réaliser ce travail de développement, nous avons recours, si nécessaire, à un-e intervenant-e extérieur-e.

5. Nous constituons un **groupe de pilotage** dont une personne est désignée comme coordinatrice du groupe et personne de contact avec le Réseau. Le groupe de pilotage planifie et organise la mise en œuvre du programme en concertation avec le collège des enseignant-e-s.

Dans le cadre de la formation continue, il est souhaitable que la personne de contact choisisse des modules de formation en vue de cette activité et qu'elle bénéficie si possible d'une décharge à cet effet de la part de l'école.

Les membres du groupe de pilotage représentent des délégués des groupes concernés : direction scolaire, corps enseignant, autorités, personnel non-enseignant, parents, élèves, est souhaitable, mais il appartient à l'école de décider elle-même de la composition de ce dernier.

¹ Suggestion d'outils sur le site www.reseau-ecoles21.ch → Ressources

Les mesures s'inscrivent dans le développement de l'école et la coordination avec la gestion de la qualité est assurée.

6. Nous **évaluons** chaque année notre travail, nos objectifs et les changements réalisés.
7. Nous mettons nos **expériences** à la disposition d'autres écoles membres du Réseau à l'occasion des journées d'échanges d'expériences.

8. Nous bénéficions **des prestations suivantes de la part du Réseau d'écoles21** :
 - Conseils brefs et accompagnement dans la réalisation du développement scolaire
 - « Echanges d'expériences » (un en promotion de la santé, un en EDD)
 - Journées d'étude (deux entrées gratuites par école)
 - Documentation et instruments pour la réalisation des projets/activités
 - Newsletter trimestrielle avec des présentations de pratiques d'écoles, d'instruments, de projets, etc.
 - Distinction de l'école par une plaquette (deux plaquettes par convention et mise à disposition du logo pour notre propre usage)
9. Nous remplissons les conditions d'admission au Réseau d'écoles21 :
 - Un état des lieux a été réalisé et les besoins en termes de développement ont été définis
 - Le programme pour les 3 ans à venir est établi et deux objectifs sont définis
 - La direction de l'école, les autorités de surveillance ainsi que la majorité du corps enseignant ont donné leur aval pour le programme et pour l'adhésion au Réseau
 - La direction assume la responsabilité.
 - Un groupe de pilotage et une personne de coordination sont choisis et leur mandat défini. La personne de coordination est en même temps la personne contact pour le Réseau d'écoles21
 - La participation d'au moins une personne (habituellement une personne du groupe de contact) aux journées du RSES est assurée
 - L'école documente son travail et est prête à donner des informations complémentaires aux coordinations régionale et nationale. Elle met aussi à disposition d'autres écoles ses expériences

Groupe de pilotage:

Le groupe est composé de : (nom, prénom et fonction)

***La personne de contact avec le Réseau d'écoles21 est :**

*Non, prénom :

Fonction :

Adresse de l'école, Code postal, lieu, canton : Tél.: *E-Mail :

Besoins en matière de développement découlant de l'état des lieux :

--

***Profil**

- Ecole en santé
- Ecole en santé et durable

***Vision pour notre école :**

--

***Projets/programmes jusqu'à aujourd'hui :**

--

***Programme/Objectifs pour les 3 ans à venir:**

	Que voulons-nous changer? (objectifs qualitatifs)	Avec quels critères mesurons-nous les changements? (indicateurs)	Par quels moyens entendons-nous réaliser les changements? (mesures)	Quand et comment mesurerons-nous les changements? (évaluation)
Objectif 1:				
Objectif 2:				

Ce programme a-t-il été établi avec le soutien d'un service spécialisé ? Oui Non

Si oui, laquelle? Nom, fonction et institution:

Le service de coordination du Réseau ouvre un dossier pour chaque école. Merci de lui faire parvenir l'ensemble des documents types : chartes, concepts, esquisses de projets et publications.

Le collège des enseignant-e-s s'est prononcé majoritairement en faveur du programme et de l'adhésion au Réseau, le

La direction de l'école et les autorités scolaires ont donné leur aval.

Signatures :

Lieu, date:

Au nom de la direction :

Au nom du groupe de pilotage :

Au nom des autorités scolaires :

Au nom du Réseau d'écoles21 :

* Ces indications sont rendues publiques sous www.reseau-ecoles21.ch

Convention à imprimer et signer en deux exemplaires, à transmettre à :

*Fondation 02
Chloé Saas
Avenir 23
2800 Delémont*

Après signature, une copie est transmise au SEN et au Réseau suisse d'écoles21 pour information. Un exemplaire original signé est retourné à l'école.